

Les graves enjeux du projet de loi bioéthique

Suivez le débat avec **Généthique**

Le processus parlementaire - TEXTE DU PROJET DE LOI



1 Recherche sur l'embryon humain

COMPRENDRE LES ENJEUX - lien vers ressource -

Facilitation des recherches sur les cellules souches embryonnaires humaines (CSEh) régime déclaratif simplifié (Article 14)
Industrialisation de la production de CSEh pour les laboratoires pharmaceutiques

Allongement de la durée de culture des embryons in vitro jusqu'à 14 jours.
Vote conforme à la 2e lecture de l'Assemblée nationale qui a rejeté la proposition du Sénat de l'étendre à 21 jours (Article 14)
Vers l'utérus artificiel ?

Embryons donnés à la recherche : Suppression du contrôle, par l'Agence de Biomédecine (ABM), du consentement des parents (Article 14)

Autorisation de créer des embryons transgéniques (Article 17)
Rend possible la création d'embryons génétiquement modifiés avec l'utilisation de CRISPR Cas9, ou la FIV à trois parents

Rejet du Sénat en 2e lecture conformément à la 1e lecture

Autorisation de créer des chimères embryon animal-embryon humain.
Intégration de CSEh dans l'embryon animal suivi d'un transfert dans l'utérus de la femelle = franchissement de la barrière des espèces (Article 17)

Rejet du Sénat en 2e lecture conformément à la 1e lecture

Création de gamètes in vitro ou de modèles embryonnaires à partir de cellules souches embryonnaires humaines (CSEh) (Article 14)

Satisfaire les demandes en gamètes de l'industrie de la procréation

Confirmation du régime de recherches sur l'embryon menées dans le cadre de l'AMP (Article 14)
Un cadre pour faire naître des bébés après manipulation, à l'exception des bébés génétiquement modifiés

CONTOURNEMENT de L'INTERDIT de créer des embryons pour la recherche

En 2e lecture, le Sénat interdit la fusion de gamètes issus de CSEh

2 Recherche sur les cellules pluripotentes induites (iPS)

COMPRENDRE LES ENJEUX - lien vers ressource -

Autorisation de créer des embryons chimères animal-iPS humaines. (Article 17)
Franchissement de la barrière des espèces

Rejet du Sénat en 2e lecture conformément à la 1e lecture

Création de gamètes in vitro ou de modèles embryonnaires à partir de cellules iPS (article 15)

3 Diagnostic Prénatal (DPN)

COMPRENDRE LES ENJEUX - lien vers ressource -

Extension du DPN à une enquête génétique chez les parents en cas de découvertes fortuites lors des examens habituels (Article 19)

4 Diagnostic Préimplantatoire (DPI)

COMPRENDRE LES ENJEUX - lien vers ressource -

Extension du DPI aux anomalies du nombre de chromosomes dites aneuploïdies (DPI-A)

Aggravation de la traque de la trisomie 21 avant la naissance - Etablissement d'une norme génétique - Acceptation collective de l'eugénisme.

Rejetée en 2e lecture par l'Assemblée nationale après sa réintroduction en commission spéciale suite au rejet par les deux chambres en 1e lecture

Réintroduction de la technique du « bébé médicament » (DPI-HLA) sans limite du nombre d'embryons créés
Sélection des embryons à faire naître en fonction de ses caractéristiques génétiques et de sa compatibilité avec son frère ou sa sœur. (Article 19 bis)

5 Interruption Médicale de Grossesse (IMG) (= avortement jusqu'au terme de la grossesse)

COMPRENDRE LES ENJEUX - lien vers ressource -

Suppression du délai de réflexion « d'au moins deux semaines » (Article 20)

Instauration d'un nouveau motif d'avortement intitulé « interruption volontaire partielle d'une grossesse multiple » (Article 20)

Suppression de la clause de conscience spécifique attachée à l'interruption médicale de grossesse
Mais le médecin a le droit de refuser de pratiquer une IMG (Article 21)

Suppression de l'obligation de consulter l'autorité parentale pour les jeunes femmes mineures qui procèdent à une IMG (Article 20)

Introduction d'un nouveau motif d'IMG : la « détresse psycho-sociale » (Article 20)

Suppression par le Sénat en 2e lecture

6 Procréation Médicalement Assistée (PMA)

COMPRENDRE LES ENJEUX - lien vers ressource -

Extension de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules (Article 1)
Suppression du père Accés à la PMA pour les couples homme-femme fertiles (suppression du critère d'infertilité)

Rejet du Sénat en 2e lecture conformément à la 1e lecture

Autorisation du recours au double don de gamètes (Article 1)
Négation du lien génétique

Rejet du Sénat en 2e lecture conformément à la 1e lecture

Auto conservation des gamètes (Article 2)
Banalisation de la conception par PMA

Rejet du Sénat en 2e lecture conformément à la 1e lecture

Prise en charge par la sécurité sociale

Don de gamètes : Suppression du consentement du conjoint du donneur (Article 2)

Rejet du Sénat en 2e lecture conformément à la 1e lecture

Accès aux origines pour les enfants nés d'un don de gamètes sous réserve du consentement du donneur (Article 3)

Création d'un nouveau mode de filiation basé sur la volonté (Article 4)
Risque d'ouverture à la multiparentalité

Rejet du Sénat en 2e lecture conformément à la 1e lecture

7 Gestation par autrui (GPA)

COMPRENDRE LES ENJEUX - lien vers ressource -

Interdiction de la transcription totale de l'acte de naissance ou du jugement étranger établissant la filiation d'un enfant né d'une GPA lorsqu'il mentionne comme mère une autre femme que celle qui a accouché, ou deux pères. (Article 4 bis)

La jurisprudence autorise la transcription de l'acte de naissance étranger sur les registres de l'état civil français, pouvant y faire apparaître le commanditaire, et pas la femme qui a accouché

Retour au texte du Sénat voté en 1e lecture